



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 107 - 2020

L'an deux mil VINGT, le HUIT du mois d'OCTOBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 1^{er} Octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à Chastreix sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur PEYRARD Nicolas
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

XXXXXXXXXX

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BABUT

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 34 Votants : 34

Absents/Excusés : Messieurs Jean-François CASSIER et Patrice DECARRE

Délégués suppléants assistant au conseil : Michel BOISSARD, Bernard BOUYON, Alain CHAUVET, Philippe VALLON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

OBJET : Tableau des subventions aux associations et aux communes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU le Budget principal 2020 voté par le Conseil communautaire en date du 29 Juillet 2020 ;

Considérant les dossiers de demandes de subvention reçus à la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU le compte-rendu du Bureau réuni le 22 Septembre 2020 ;

Monsieur le Président donne lecture du rapport émis par le Bureau communautaire suite à l'étude des dossiers de demandes de subvention reçus au titre de l'exercice 2020.

Monsieur le Président rappelle que sont accompagnées par la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY, les associations proposant des manifestations d'intérêt communautaire, et que l'enveloppe votée lors de l'adoption de Budget 2020 est de 80 000 €. Le Bureau communautaire propose le tableau ci-dessous au titre de l'exercice 2020.

Evénements d'intérêt communautaire	Enveloppe globale de 80 000 €	allouée
BENEFICIAIRE	OBJET	
AFFE – Plein la Bobine - Bourboule	Festival de films pour enfants	18 000 €
Sancy Snow Jazz – Mont Dore	Festival de jazz	20 000 €
XTTR	Trail hivernal / assaut de la cabane / trails du Sancy	3 000 €
Les Amis du Foirail de Brion	Foires de Brion	1 200 €
Free Sancy Style	Festival "Filme ton Sancy"	1 000 €
Art et musique des Dorees – Mont Dore	Rencontres musicales	385 €
Mairie de Besse	Trophée Andros	2 700 €
Mairie du Mont Dore	SAFE - expo	4 300 €
SCO – Mont Dore	Course de côte automobile	12 300 €
Association Vallée Verte Festival	St-Nectaire Vallée verte Festival	2 000 €
Mairie de Murol	Exposition Ecole des Peintres	2 000 €
Les As du Freeway	Aces Experience of freeway (de Brion à Murol)	1 500 €
	Sous-Total Associations	68 385 €
FF Ski	Pôle Espoir Besse / Issoire	5 000 €
Collège de Besse	Sections sport Judo / Ski	2 300 €
Ecole Musicale et Artistique du Sancy	Convention d'objectifs pour 3 ans signée en Septembre 2020	30 000 €
	Sous-Total Accompagnements scolaires	37 500 €

Monsieur le Président explique que pour les autres manifestations, la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY alloue une enveloppe de 80 000 € aux communes (4 000 € x 20) pour leur permettre de subventionner leurs associations, et que pour les manifestations culturelles d'envergure communautaire, la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY alloue une enveloppe de 20 000 € (1 000 € x 20) sur présentation d'un contrat de cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les subventions qui viennent de lui être soumises ;
- MANDATE son Président pour en assurer l'exécution et signer les conventions afférentes.

Ainsi fait et délibéré,
 Les Jour, Mois, An que sus dit
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme
 Le Président,
 Lionel GAY

